
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent soixante-douzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 2 février 2016, à 10 h 5

Président(e): M. Peters Omologbe Emuze..... (Nigéria)



Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1372^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je souhaite la bienvenue à tous à la deuxième séance plénière de la session de 2016 de la Conférence. Comme je l'ai indiqué aux autres Présidents de cette session et aux coordonnateurs des groupes régionaux, mon objectif aujourd'hui est de donner la parole aux pays qui désirent faire des déclarations générales. J'inviterai ensuite les délégations à exprimer de façon franche et ouverte leurs vues et leurs attentes concernant le programme de travail de cette année. J'espère que ces débats me permettront de présenter un projet de programme de travail qui satisfasse toutes les délégations et puisse être adopté dès que possible.

Avant d'entamer nos discussions, nous devons traiter quelques questions de forme. Nous avons adopté la semaine dernière l'ordre du jour de la session de 2016, qui a été publié sous la cote CD/2052. Nous avons également invité trois États à participer en tant qu'observateurs aux travaux de la Conférence conformément aux articles 32 à 36 de notre règlement intérieur. Depuis notre dernière séance plénière, cinq délégations ont exprimé le souhait de participer à nos travaux en tant qu'observateurs. La liste de ces pays figure dans le document CD/WP.593/Add.1. Y a-t-il des commentaires concernant ces demandes ? Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à nos travaux conformément à son règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant, si vous me le permettez, suspendre la séance pendant quelques minutes, le temps pour les représentants des États non membres qui viennent d'être invités à participer aux travaux de la Conférence de prendre place dans la salle du Conseil.

La séance est brièvement suspendue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je passe maintenant à la liste des orateurs d'aujourd'hui. Comme je l'ai dit tout à l'heure, certaines délégations ont demandé à faire une déclaration générale. Il s'agit de l'Irlande, du Bélarus, des Pays-Bas, de la Malaisie et de la Turquie. Je donne maintenant la parole à la Représentante de l'Irlande, l'Ambassadrice O'Brien.

M^{me} O'Brien (Irlande) (*parle en anglais*) : Pour commencer, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre prise de fonctions et de vous assurer de la coopération pleine et entière de ma délégation pour vous appuyer dans cette mission importante et difficile. L'Irlande souhaite ajouter quelques observations à titre national à celles qui seront exprimées en son nom par l'Union européenne.

L'heure est cruciale pour le désarmement. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, la diplomatie multilatérale a obtenu d'importants succès, notamment un accord sur les changements climatiques qui ouvre de nouvelles perspectives et les objectifs de développement durable. Ces succès, conjugués à l'accord trouvé avec l'Iran sur le Plan d'action global commun, prouvent clairement qu'avec de la persévérance et de la créativité, la diplomatie peut obtenir des résultats même dans les circonstances les plus difficiles.

De même, l'entrée en vigueur précoce du Traité sur le commerce des armes et la première Conférence des États parties qui s'est tenue l'an dernier au Mexique constituent d'autres succès du processus de désarmement. Ils ont été amenés à la fois par les États et la société civile, et montrent ce que la communauté internationale peut accomplir lorsque nous travaillons ensemble de bonne foi et dans l'intérêt de l'humanité. Cependant, 2016 est une nouvelle année. Nous espérons tous qu'elle sera l'occasion de donner un élan nouveau à la Conférence du désarmement. Comme toutes les délégations ici présentes, nous regrettons profondément que la Conférence n'ait pu parvenir à un consensus sur un programme de travail au cours des deux dernières décennies.

Nous considérons que dans cette enceinte, il a été trop question de ce qui nous divise et pas assez de ce qui nous rapproche. Il est maintenant plus que temps de nous rassembler, à un moment où le régime de désarmement mondial, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), est porteur de défis à relever et d'occasions à

saisir. Nous partageons les mêmes points de vue sur beaucoup de questions. Nous avons tous à cœur d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire, même si notre vision du chemin à emprunter peut parfois différer. Nous partageons la vision d'un avenir durable à laquelle ont récemment souscrit nos dirigeants, ainsi qu'un engagement envers les instruments des Nations Unies qui visent à atteindre l'égalité des sexes et une représentation équilibrée des femmes.

À cet égard, l'Irlande croit fermement qu'il faudrait prendre dûment en considération les effets des armes sur les femmes, ainsi que la nécessité que les femmes prennent plus de place dans les discussions et les négociations portant sur le désarmement et la non-prolifération. L'Irlande salue tout particulièrement les efforts que les Pays-Bas ont déployés dans cette enceinte à cet égard. Nous sommes tous fortement préoccupés par la prolifération des armes de destruction massive. Le message que le Secrétaire général de l'ONU a lancé ici même la semaine dernière a très clairement mis en évidence le scénario catastrophe qui se produirait si des acteurs non étatiques entraient en possession de telles armes. L'Irlande appuie sans réserve l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, notamment les travaux essentiels qu'elle mène en Syrie. Nous appuyons également la Convention sur les armes biologiques et nous attendons avec impatience qu'une conférence d'examen couronnée de succès permette de renforcer l'application du traité. À cet égard, nous avons le plaisir d'appuyer la note des États-Unis d'Amérique sur les mesures nationales présentée à la quatorzième Réunion des États parties.

Cet organe, comme beaucoup le reconnaissent, est parvenu à des résultats notables, même s'il est regrettable qu'aucun n'ait été obtenu depuis presque vingt ans. Il n'y a plus de temps à perdre. Nous avons besoin d'idées novatrices, de prise de risques et d'une volonté politique pour engager des discussions dignes de ce nom et parvenir ensuite à des négociations. Au vu des défis à relever et des occasions à saisir en matière de désarmement, la Conférence ne peut se permettre de continuer à perdre du temps. Nous appelons tous les États membres à ne ménager aucun effort pour assurer que la Conférence s'impose à nouveau comme une plate-forme centrale de négociation au sein du mécanisme du désarmement de l'ONU.

L'Irlande souhaite que des progrès soient accomplis dans le processus trop longtemps différé devant conduire à la conclusion d'un traité sur les matières fissiles et appuiera toutes les initiatives susceptibles d'y contribuer, notamment celles présentées récemment par les États-Unis quant à un programme de travail fondé sur le document CD/1864 qui a été modifié pour que soient inclus dans le mandat de négociation les stocks de matières fissiles. La négociation et la conclusion d'un tel traité permettraient de mettre fin à la multiplication des armes nucléaires. Cependant, un traité ne remettrait pas forcément en cause le perfectionnement des armes nucléaires. L'impitoyable réalité des effets à long terme des essais d'armes nucléaires souligne d'autant plus la nécessité que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur au plus tôt. Nous appelons donc les États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier sans délai. L'essai nucléaire récemment réalisé par la République populaire démocratique de Corée est pour tout le monde une source de profonde préoccupation. Le Ministre irlandais des affaires étrangères et du commerce, Charles Flanagan, a déclaré que cet essai illustre l'urgence pour toutes les parties prenantes de s'engager sur la voie du désarmement nucléaire, et il a appelé les autorités de la République populaire démocratique de Corée à cesser de conduire des essais nucléaires et à relancer les pourparlers à six.

L'Irlande considère que le TNP a atteint un seuil critique et que la communauté internationale dans son ensemble doit à nouveau s'investir et s'engager, dans les paroles comme dans les actes, dans un processus de désarmement nucléaire multilatéral, efficace et vérifiable. Il ne s'agit pas là d'un souhait, mais d'une impérieuse nécessité. Sans que cela nuise au rôle de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale permanente de négociation dans le domaine du désarmement, le nouveau groupe de travail à composition non limitée nous offre la possibilité de nous mobiliser et de travailler vers cet objectif commun, ainsi qu'un mandat clair pour le faire. Ceux d'entre vous qui ont assisté à la réunion d'organisation de la semaine dernière ont entendu cet appel à une participation large et ouverte à tous. Cela nous offre la possibilité de mener des discussions de fond ciblées dans un contexte flexible, ouvert et réactif, alors que ce n'est pas le cas dans

d'autres forums consacrés au désarmement. Cela nous donne également l'occasion d'exercer nos responsabilités et de vraiment faire preuve de courage et d'imagination.

L'Irlande apprécie vivement la contribution de la société civile aux débats sur le désarmement. Il est regrettable que les membres de la Conférence ne soient pas en mesure de bénéficier totalement de leur savoir-faire d'une façon plus systématique et dynamique.

Enfin, je conclurai en disant que l'Irlande croit fermement que l'objectif du désarmement est partagé par la plupart des États. C'est pourquoi je réitère la conviction de mon gouvernement selon laquelle la composition de la Conférence devrait être élargie. Il y a des États Membres de l'ONU qui ont fait acte de candidature il y a plus de trente ans pour devenir membre de cette vénérable enceinte, des États qui ont joué un rôle important dans le domaine du désarmement. Nous considérons qu'il est maintenant temps que la Conférence bénéficie de leur expérience et de leur savoir-faire, non plus en tant que simples observateurs, mais en tant que membres à part entière et à égalité avec les autres membres. L'Irlande se tient prête à appuyer toute initiative visant à approfondir des consultations de fond dans cet objectif, ainsi que toute proposition susceptible d'aboutir à une révision réelle et effective de la composition de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de l'Irlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au Représentant du Bélarus, l'Ambassadeur Ambrazevich.

M. Ambrazevich (Bélarus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, puisque ma déclaration est la première de la délégation bélarussienne, j'aimerais vous féliciter pour votre accession à la présidence. Au nom de ma délégation, je souhaite à tous une fructueuse et productive session de la Conférence du désarmement.

Le Bélarus reconnaît qu'il est nécessaire que la Conférence reprenne ses travaux de fond. Nous appelons tous ses membres à collaborer pour parvenir au consensus indispensable à une avancée des travaux.

La délégation bélarussienne considère que les éléments suivants constituent une bonne base pour la reprise en 2016 du processus de négociation : la proposition de la présidence d'établir un programme de travail pour la session de 2010 (document CD/WP.559), le document final de la réunion de haut niveau sur la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement qui s'est tenue lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et le document final de la réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire qui s'est tenue lors de la soixante-huitième session de l'Assemblée.

Nous sommes d'avis que la Conférence doit demeurer la principale instance multilatérale de négociation en matière de désarmement et de maîtrise des armements. Son mandat ne doit pas être restreint par la formation de canaux parallèles de négociation réservés à certains membres.

La délégation bélarussienne convient de la nécessité de démarrer les travaux de fond sur la base de propositions qui fassent consensus entre les États membres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Bélarus de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole au Représentant des Pays-Bas, M. Kos.

M. Kos (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays suivants s'associent à la présente déclaration : Albanie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Islande, République de Moldova, Serbie et Ukraine.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la première présidence de la session annuelle de 2016 de la Conférence du désarmement. Nous appuierons sans réserve vos efforts pour que le début de cette session soit un succès. Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier tous les Présidents de la session de l'an dernier pour leurs inlassables efforts.

Nous saisissons aussi cette occasion pour remercier le Secrétaire général du message qu'il a adressé à la Conférence par l'intermédiaire du Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement, de son engagement et de l'intérêt qu'il porte aux travaux de la Conférence. Nous avons encore une fois entendu l'appel urgent lancé à la Conférence pour qu'elle reprenne les négociations attendues depuis longtemps. Nous nous attellerons à ce que cet appel ne reste pas sans suite.

Nous appuyons résolument l'action de l'Organisation des Nations Unies et l'idée d'un multilatéralisme efficace. Le rôle et la contribution du mécanisme du désarmement de l'ONU, dont les composantes se renforcent mutuellement, sont cruciaux et irremplaçables. Les récentes avancées en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements, telles que l'accord historique conclu en juillet 2015 entre l'Allemagne, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (UE3+3) et l'Iran sur un Plan d'action global commun et la fixation de sa date d'entrée en vigueur le 16 janvier 2016, prouvent que les consultations et les négociations peuvent engendrer des résultats concrets. L'issue positive de la première Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui a eu lieu à Cancún en août 2015, doit également être soulignée.

L'adoption d'un programme de travail requerra des efforts politiques soutenus de la part de tous les États membres de la Conférence. Nous devons tout mettre en œuvre pour remettre la Conférence sur les rails et rester ouverts à toute nouvelle initiative qui nécessite un consensus. Monsieur le Président, nous coopérerons avec vous pour atteindre cet objectif et appelons tous les États membres de la Conférence à œuvrer de façon constructive dans ce sens.

L'Union européenne continue d'accorder une priorité incontestable à l'ouverture immédiate et à la conclusion rapide de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient. Nous appelons tous les États membres de la Conférence à entamer sans délai des négociations à ce sujet et à se mettre au travail sur les autres questions inscrites à l'ordre du jour conformément au programme de travail qui a été adopté (CD/1864). Nous exhortons tous les États détenteurs d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à déclarer et observer un moratoire immédiat sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Ce rapport rend fidèlement compte des vues exprimées et recense des points de convergence et de divergence sur les aspects clefs du traité. Il pourrait servir de guide pour mettre la Conférence sur la voie de futures négociations sur cette importante question. Tous les États membres de l'Union européenne ont voté pour la résolution 70/39 de l'Assemblée générale présentée par le Canada et relative à un traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Nous souhaitons réitérer l'engagement de longue date des États membres de l'Union européenne pour l'élargissement de la Conférence. Nous soulignons qu'il importe de poursuivre des consultations de fond sur ce sujet et appuyons sans réserve la perspective d'un débat formel sur cette question, comme le demandent les États observateurs, ainsi que la désignation d'un coordonnateur spécial.

Nous accueillons avec intérêt le développement des liens entre la société civile et la Conférence, et nous espérons que des mesures graduelles seront prises pour que les ONG et les organismes de recherche puissent contribuer encore davantage et de façon ouverte aux travaux de la Conférence.

L'Union européenne considère le TNP comme la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et le socle de la poursuite de l'effort de désarmement nucléaire, conformément à l'article VI du TNP, et comme un élément important de la poursuite du développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'une des principales priorités de l'Union européenne est de promouvoir et de

préservé le TNP en tant qu'instrument multilatéral de renforcement de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales, et d'approfondir son application. L'universalisation du TNP est d'une importance critique, et l'Union européenne appelle les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer immédiatement et sans conditions au Traité en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Même si nous regrettons qu'un consensus sur le document final de la conférence d'examen de 2015 n'ait pas été trouvé et si nous sommes conscients des graves dangers qui menacent actuellement notre environnement stratégique, nous réaffirmons que l'Union européenne appuie sans réserve les trois piliers du Traité et appelons de nos vœux la mise en œuvre de tous les engagements pris au cours des précédentes conférences d'examen.

L'Union européenne se tient prête à contribuer activement aux objectifs de l'utilisation pacifique de l'espace et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous rappelons que l'Union européenne a proposé un code de conduite pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, et que nous sommes toujours d'avis que les nations spatiales responsables, ainsi que les États qui aspirent à le devenir, devraient chercher à s'entendre sur des principes clefs de façon que l'espace demeure un patrimoine commun. Nous espérons que toutes les nations appuieront cette démarche et seront animées du même sentiment d'urgence et de responsabilité en vue de préserver l'espace pour que toute l'humanité puisse en bénéficier.

En conclusion, permettez-moi de vous rappeler qu'en réaction à l'annonce par la République populaire démocratique de Corée d'un essai nucléaire, la Haute Représentante de l'Union européenne, Federica Mogherini, a souligné dans sa déclaration du 6 janvier 2016 qu'un tel acte constitue un manquement grave aux obligations internationales qui incombent à ce pays de ne pas produire ni expérimenter d'armes nucléaires conformément à plusieurs résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi qu'une menace contre la paix et la sécurité de toute la région de l'Asie du Nord-Est.

L'Union européenne condamne dans les termes les plus fermes cet acte irresponsable. La République populaire démocratique de Corée a une nouvelle fois violé de façon flagrante les résolutions 1718, 1874, 2087 et 2094 du Conseil de sécurité et enfreint ses obligations au titre du TNP. Il s'agit également d'une atteinte sérieuse au régime international de non-prolifération et au moratoire sur les essais nucléaires qui est devenu de fait une norme internationale. La République populaire démocratique de Corée est le seul État à avoir mené des essais nucléaires au XXI^e siècle. L'Union européenne se rapprochera de ses partenaires pour débattre des mesures appropriées et définir une stratégie ferme et commune visant à montrer à la République populaire démocratique de Corée que les violations répétées des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique entraînent de lourdes conséquences. L'Union européenne exhorte la République populaire démocratique de Corée à se conformer pleinement à l'ensemble de ses obligations internationales, à signer et à ratifier inconditionnellement et sans délai le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et à renoncer d'une façon complète, vérifiable et irréversible à son programme d'armes nucléaires, notamment à son programme d'enrichissement de l'uranium.

Dans ce contexte, j'aimerais également mentionner qu'à l'occasion du vingtième anniversaire de la signature du TICE, l'Union européenne a adopté un plan d'action en appui au Traité et à son entrée en vigueur, et qu'elle travaille à sa mise en œuvre. Nous invitons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, particulièrement les États visés à l'annexe 2, à ratifier le Traité dès que possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des Pays-Bas de sa déclaration au nom de l'Union européenne et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole au Représentant de la Malaisie, M. Rastam.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Notre délégation apprécie sincèrement vos efforts et les consultations que vous avez entrepris jusqu'à maintenant. Soyez assuré de la coopération de la Malaisie et de son appui à votre volonté d'aller de l'avant et de faire en sorte que la Conférence commence son travail de fond en 2016. Nous remercions également le Secrétaire,

M. Kalbusch, le secrétariat et tous les Présidents des précédentes sessions de la Conférence, et nous voudrions également saluer l'arrivée à Genève de M^{me} Soliman.

La Malaisie s'inquiète de la situation actuelle de la Conférence, qui n'a produit aucun travail de fond depuis trop longtemps. En dépit des nombreux efforts de ces dernières années, l'ambiance reste la même. En l'absence de volonté politique, aucun progrès réel n'a été accompli. On a plutôt assisté à un reflux de la confiance en la capacité de la Conférence à remplir son mandat et à se montrer digne de son statut d'unique enceinte multilatérale de la communauté internationale pour les négociations portant sur le désarmement. Si la Conférence a connu un statu quo, des progrès ont été réalisés à l'extérieur de cette enceinte. Ainsi, le Traité sur le commerce des armes a considérablement progressé, la Convention sur certaines armes classiques a connu des avancées et l'Assemblée générale a approuvé la création d'un groupe de travail à composition non limitée ici à Genève. De plus, l'initiative humanitaire sur les incidences des armes nucléaires est au cœur du discours sur le désarmement.

Il a souvent été dit que la Conférence ne pouvait fonctionner en vase clos et qu'elle devait prendre en compte comme il se doit des considérations stratégiques et de sécurité. Cela est vrai, mais dans les faits, la Conférence a fonctionné de cette façon et les vues d'une grande majorité des États – membres et non membres – ont été ignorées. De plus, des arguments relatifs à des considérations stratégiques et de sécurité ont été utilisés pour entraver ou empêcher les progrès qui auraient pu être réalisés sur de nombreux points. La Malaisie convient qu'il existe différentes priorités concernant les questions qui doivent être négociées dans cette enceinte. Nous sommes impatients de participer de façon constructive à la recherche d'un accord sur un programme de travail échelonné, ainsi qu'à sa mise en œuvre.

Nous sommes d'avis qu'il est vital pour les États membres de faire preuve de souplesse et d'avoir la volonté politique de revitaliser cette instance. Un programme de travail doit être complet et équilibré et, en même temps, permettre d'aboutir à des résultats tangibles et d'avancer, si possible, sur certains points tout en poursuivant les travaux sur d'autres. Il est nécessaire que tout le monde collabore, fasse preuve de flexibilité et se montre prêt à accepter des compromis. La priorité de la Malaisie demeure le désarmement nucléaire. Nous sommes conscients qu'il est possible de progresser sur la question des matières fissiles. Il est également possible d'avancer en ce qui concerne les garanties de sécurité négatives et nous relevons qu'officiellement, aucune délégation n'est opposée à ce que des travaux aient lieu sur ce sujet spécifique. Il se passe bien trop de choses en dehors de la Conférence pour que la situation dans cette enceinte reste la même. Le Groupe de travail informel ne devrait pas être considéré comme un rival de la Conférence. Ses travaux complètent les nôtres et ce groupe est pour nous l'occasion d'avancer. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont invités à y prendre part ; il est ouvert à tous. Toutes les délégations devraient s'y impliquer de manière active et constructive. Nous comptons améliorer la Conférence et l'histoire a démontré qu'il était possible de faciliter un travail de fond en revisitant les méthodes de travail de la Conférence. Le réexamen des méthodes de travail ne devrait pas porter uniquement sur la règle du consensus, qui est une préoccupation majeure pour de nombreuses délégations, y compris la nôtre, mais aussi sur d'autres moyens d'améliorer encore les méthodes de travail actuelles de la Conférence. À l'instar de toutes les autres instances internationales, la Conférence doit régulièrement poser un regard neuf sur ses méthodes de travail afin de s'adapter.

La Malaisie est prête à prendre part au débat sur l'élargissement de la composition de la Conférence et sur le rôle que la société civile peut jouer dans ses travaux. Nous accueillons avec satisfaction les contributions de la société civile dans le domaine du désarmement. La société civile entreprend des activités qui participent largement à la mobilisation en faveur du désarmement nucléaire et ses apports utiles enrichiraient les travaux de la Conférence et contribueraient à stimuler des débats de fond. La Conférence tirerait profit des idées, des vues, des informations et des recherches précieuses de la société civile.

Les essais nucléaires que la République populaire démocratique de Corée a menés le 6 janvier dernier constituent une grave menace à la paix et à la sécurité régionales et mondiales. Je rappelle la déclaration que le Ministre malaisien des affaires étrangères a

prononcée le même jour, dans laquelle il a condamné fermement les essais et instamment prié la République populaire démocratique de Corée à ne pas mener d'autres essais et à respecter pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU.

Si la Conférence est au point mort, le monde ne l'a pas attendue et n'attendra pas qu'elle progresse sur les points importants. En maintenant le statu quo, la Conférence ne joue pas son rôle et la communauté internationale est fondée à exprimer sa déception. En bref, nous n'avons pas répondu aux espoirs qui reposaient sur nous et nous devons remédier à cette situation.

Permettez-moi de conclure, Monsieur le Président, en réaffirmant l'attachement de la Malaisie au désarmement général et complet en ce qui concerne les armes de destruction massive. Ma délégation se tient prête à collaborer avec vous et les autres membres afin que la présente session annuelle de la Conférence obtienne des résultats positifs et fructueux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Malaisie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la Représentante de la Turquie, M^{me} Kasnakli.

M^{me} Kasnakli (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la première présidence de la Conférence du désarmement pour cette session. Je vous souhaite plein succès dans les efforts que vous déploierez pour faire progresser les travaux de la Conférence. Vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation.

Nous saisissons aussi cette occasion pour vous remercier et remercier le Secrétaire général du message qu'il a adressé la semaine dernière à la Conférence par l'intermédiaire du Haut-Représentant par intérim pour les affaires de désarmement et de l'intérêt qu'il porte aux travaux de la Conférence.

Comme chacun le sait, la Conférence est une instance unique spécialement chargée des questions de désarmement et de non-prolifération. Elle a pour mission de négocier des traités multilatéraux de désarmement. Il est regrettable que, pour la vingtième année consécutive, la Conférence ne se soit pas acquittée de sa tâche. Une fois encore, nous appelons les membres de la Conférence à s'attacher à préserver sa pertinence en lui permettant à nouveau d'exercer son mandat de négociation. À cet égard, nous espérons que la Conférence reprendra un travail de fond cette année. Par conséquent, nous appelons tous les États membres de la Conférence à faire preuve de souplesse en ce qui concerne un possible programme de travail.

Même si la Conférence n'a pas pu entamer de négociations l'année dernière, des discussions approfondies et franches ont eu lieu dans le cadre du calendrier des activités. Nous relevons aussi que le Groupe de travail informel sur le programme de travail a tenu des discussions fructueuses.

Nous sommes d'avis que notre ordre du jour est complet et flexible et qu'il nous permet de traiter toutes les questions dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement. Notre prochain objectif doit être d'arrêter par consensus un programme de travail. Outre que cela posera des jalons pour l'ouverture de négociations sur un traité sur les matières fissiles, cela contribuera aussi à donner corps à des progrès sur d'autres points de l'ordre du jour, en particulier sur les questions centrales, à savoir le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives.

Nous saluons le rapport du groupe d'experts gouvernementaux sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires, adopté par consensus. Ce rapport présente clairement les questions essentielles concernant un futur traité.

La situation générale en matière de sécurité s'est malheureusement dégradée au cours des dernières années. En tant que diplomates d'expérience sur le sujet, nous ne devrions épargner aucun effort dans le cadre de la Conférence pour améliorer la compréhension et la confiance mutuelles. Il n'est ni réaliste ni pragmatique d'ignorer les faits nouveaux qui se produisent en dehors de la Conférence. Partant, nous devrions nous

évertuer à trouver des solutions pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. En ce sens, nous saluons les efforts que vous avez déployés, Monsieur le Président, pour élaborer un programme de travail. Nous accueillons avec satisfaction toute démarche visant à aboutir à une avancée qui nous permettrait d'arriver à un consensus.

Les problèmes de la Conférence ne sont le résultat ni de ses procédures, ni de sa composition, ni de sa dynamique interne. Il est extrêmement fâcheux qu'un certain malaise se fasse ressentir dans toutes les instances et dans tous les organes du désarmement. La Conférence ne fonctionne pas en vase clos et nous devons avoir une vision d'ensemble de la situation quand nous évaluons ses travaux.

La Turquie est convaincue que le mandat, le règlement intérieur et la composition de la Conférence correspondent à la tâche dont elle doit s'acquitter. En d'autres termes, si nous n'avons pas encore obtenu les progrès auxquels nous tendons, ce n'est pas en raison de problèmes de procédure.

La Turquie appuie les appels en faveur d'un désarmement nucléaire systématique, échelonné, vérifiable et irréversible et encourage tous les États possédant des armes nucléaires à prendre de nouvelles mesures pratiques allant dans ce sens. C'est avec cette attente que nous avons pris part à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 2015, qui n'a finalement pas pu adopter de document final par consensus. Cela étant, le plan d'action de 2010 donne toujours une orientation claire pour atteindre notre but. Il est à nos yeux primordial de faire en sorte que le Traité fonctionne de façon correcte et saine. Il est capital de l'universaliser. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer sans délai au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

La Turquie constate avec préoccupation que la résolution de 1995 relative à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient n'ait toujours pas été appliquée. Il est regrettable que la Conférence d'examen n'ait pas permis de parvenir à un accord sur la question. La Turquie continuera d'appuyer les efforts constructifs qui seront déployés dans cette direction.

Nous suivons de près les différents débats concernant le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Si nous sommes disposés à discuter des mesures pratiques qui seraient les plus efficaces, il est capital que ni l'intégrité du TNP ni le mécanisme du désarmement ne soient fragilisés.

Le début de cette année a déjà été marqué par une évolution positive et aussi par une évolution négative. La Turquie s'est associée aux déclarations de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et du groupe formé par le Mexique, l'Indonésie, la République de Corée, la Turquie et l'Australie, déclarations concernant le récent essai nucléaire auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée, dont ont respectivement donné lecture la semaine dernière, à l'ouverture de la session de la Conférence, les Représentants permanents de l'Allemagne et de l'Australie. La Turquie est vivement préoccupée par ce fait nouveau, qui aura nécessairement une incidence négative sur la paix et la stabilité dans la région.

Sur un plan plus positif, la Turquie accueille avec satisfaction l'annonce faite le 16 janvier dernier concernant l'entrée en vigueur du Plan d'action global commun relatif à la question du programme nucléaire iranien. La Turquie a toujours considéré que la diplomatie et les négociations étaient la seule solution pour résoudre le dossier nucléaire iranien. Nous félicitons toutes les parties concernées qui ont donné corps à ce résultat, lequel symbolise le succès de la diplomatie. Nous comptons sur la mise en œuvre continue et complète du Plan d'action global commun, en toute transparence, sous la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Dans ce contexte, nous souhaiterions réaffirmer fermement qu'il est nécessaire que toutes les parties concernées fassent preuve d'une conduite responsable qui n'encourage pas la désolidarisation pendant la période à venir, afin de nous aider à rétablir la sécurité et la stabilité dans la région.

Pour conclure, permettez-moi de renouveler notre appui au Nigéria et aux futurs présidents de cette session. Nous vous présentons tous nos vœux de succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Turquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je la donne au Représentant de la République populaire démocratique de Corée, M. Jo Chol Su.

M. Jo Chol Su (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour répondre aux accusations qui ont été portées et aux déclarations qui ont été faites en dépit de toute notion de causalité.

Étant donné que dans la déclaration que nous avons prononcée lors de la dernière séance plénière, nous avons clairement indiqué notre position s'agissant de la juste mesure de légitime défense qui est nécessaire pour défendre la souveraineté du pays et son droit d'exister et pour garantir la paix sur la péninsule coréenne et la sécurité régionale, je ne prendrai pas le temps d'exposer à nouveau dans le détail la position de principe et les efforts du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, qui est un gouvernement épris de paix. J'ai écouté avec attention les précédentes interventions, qui étaient fondées sur des positions et des allégations partiales, et je doute qu'elles visent véritablement à contribuer à la paix et à la sécurité dans le monde, et particulièrement dans la péninsule coréenne. Je me demande si les intervenants n'ignorent pas délibérément la réalité afin de prendre parti pour des motifs politiques.

Comme chacun sait, pour qu'un médecin soigne un patient, il doit d'abord l'examiner, puis établir la cause de la maladie et, enfin, prescrire un traitement. Il ne doit pas se contenter de traiter les symptômes. Un traitement inadapté établi sur la base d'un mauvais diagnostic, résultat de l'inconséquence et de l'ignorance du médecin, peut avoir pour effet délétère d'aggraver l'état du patient, voire de mettre sa vie en péril. Il n'existe pas de solution clef-en-main applicable à tous les cas. Il en va de même en ce qui concerne le problème nucléaire de la péninsule coréenne. Si quiconque s'inquiète assez ou se réjouit sincèrement de la paix et de la sécurité dans la péninsule coréenne et la région il serait souhaitable, avant de porter un jugement ou de prendre aveuglément un parti, de procéder à une évaluation objective et impartiale de la situation dans la péninsule coréenne afin de tirer des conclusions et de proposer des recommandations potentielles ou possibles à même de vraiment contribuer à atteindre l'objectif de la paix et de la sécurité.

L'impasse de longue date que la Conférence du désarmement connaît de fait depuis presque vingt ans indique clairement que, sans confiance ni volonté politique de coopérer les uns avec les autres, les avancées ou les succès ne dépasseront jamais le stade du prévisible. La persistance de positions unilatérales qui sont inacceptables pour les autres et le rejet des responsabilités sur les autres ne feront qu'alimenter une controverse sans fin, contribueront à accentuer les tensions et à durcir la confrontation et resteront stériles pour l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République populaire démocratique de Corée de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Permettez-moi à présent de vous informer des consultations que j'ai eues jusqu'alors sur le programme de travail.

En me fondant sur les consultations que j'ai menées jusqu'à présent et vu l'incapacité de la Conférence du désarmement de parvenir à un consensus sur le programme de travail pendant sa session de 2015, j'ai consulté les six pays qui ont assuré la présidence l'année dernière, les six pays qui l'assureront cette année, les groupes régionaux et les différents pays. Certains pays se sont prononcés en faveur de la constitution d'un groupe de travail informel et d'autres en faveur de la tenue d'un débat informel sur les quatre questions centrales au cours duquel les différentes délégations seraient invitées à ouvertement faire part de leurs vues quant à la voie à suivre. Certaines délégations ont aussi défendu la création d'un groupe de travail informel, mais ont souligné qu'il fallait que toutes les questions centrales soient traitées de manière égale et équilibrée. Quelques délégations ne partageaient pas cette opinion, estimant qu'un groupe de travail informel n'aboutirait à aucun résultat tangible. Un bon nombre d'États appellent de leurs vœux un programme de travail équilibré. J'ai reçu deux projets de programmes de travail, mais nous n'avons pas pu les porter à votre connaissance car nous devons encore consulter les délégations afin qu'elles nous fassent part de leurs suggestions et de leurs positions.

Toutefois, loin d'avoir été dissuadé, j'ai été encouragé par l'avis partagé par de nombreuses délégations, qui considèrent que la Conférence doit sortir de l'impasse qui a mis un terme pour des années aux négociations sur le désarmement nucléaire. Ma présidence est d'avis que l'étape suivante consiste à avoir une discussion plénière ouverte sur le programme de travail, car elle pense qu'en fin de compte l'enrichissement mutuel des idées découlant de ces discussions ouvertes nous fournira une feuille de route pour élaborer un projet de programme de travail. Tel est l'état actuel de mes consultations sur un programme de travail.

J'invite à présent toutes les délégations à faire part de leurs opinions en ce qui concerne notre programme de travail. Ainsi que je l'ai indiqué tout à l'heure, vos contributions me seront extrêmement précieuses pour m'aider à élaborer un programme de travail que la Conférence pourra adopter par consensus.

Je donne la parole à la Représentante du Pakistan, l'Ambassadrice Janjua.

M^{me} Janjua (Pakistan) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président, et j'aimerais aussi remercier le Secrétaire général, M. Michael Møller, ici présent aujourd'hui, et je me réjouis qu'il continue d'assister et de participer aux travaux de la Conférence.

J'ai prononcé une déclaration la semaine dernière lors de la séance plénière d'ouverture de la session de 2016 de la Conférence du désarmement dans laquelle je décrivais dans les grandes lignes les positions de ma délégation sur les questions intéressant la Conférence. Nous avons aussi formulé des propositions concrètes et pragmatiques pour faire avancer l'examen de l'ordre du jour de la Conférence. En réponse à votre appel nous invitant à traiter la question du programme de travail pendant la séance plénière d'aujourd'hui, j'aimerais faire la déclaration suivante.

Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous remercier des consultations que vous avez tenues et de cette occasion, pour la Conférence, de débattre ouvertement du programme de travail. Dans leur immense majorité, les membres de la Conférence appuient des travaux de fond sur le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, mais certaines Puissances ne sont disposées qu'à prendre une mesure de non-prolifération partielle dans le cadre de la Conférence sous la forme d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Un traité de ce type, qui ne règle pas la question de l'importante production de matières fissiles, en particulier celle de l'asymétrie régionale et mondiale des stocks de matières fissiles, n'est pas acceptable pour ma délégation en raison des répercussions négatives qu'il aurait pour notre sécurité. Il n'est pas non plus acceptable pour de nombreuses autres délégations en raison de sa portée limitée et parce qu'il ne contribue que de façon marginale au désarmement nucléaire.

Les positions fermes que les différents membres de la Conférence ont prises concernant l'ouverture des négociations sur plusieurs points, y compris le désarmement nucléaire, l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives sont motivées par des raisons de fond et reposent sur des préoccupations en matière de sécurité nationale propres à chacun. Ce sont des facteurs de taille auxquels on ne peut pas répondre par de simples paroles, aussi créatives soient-elles. De simples paroles et des innovations en matière de procédure ne peuvent pas résoudre un problème de fond qui concerne des considérations touchant à la sécurité nationale. C'est une véritable volonté politique qui est nécessaire pour construire des approches consensuelles, concertées et non discriminatoires conduisant à une sécurité égale et non diminuée pour tous.

Nous savons qu'il incombe au Président de la Conférence, en application de l'article 29 du règlement intérieur, d'établir un programme de travail aux fins d'examen et d'adoption par la Conférence. Conscients de la difficulté de cette tâche, nous pensons que cette responsabilité peut être confiée à un groupe de travail informel chargé de trouver une formule consensuelle de façon ouverte et transparente. L'adoption par consensus, l'année dernière, du rapport du groupe de travail informel a été un succès marquant. Nous devons faire fond sur ce succès et examiner d'autres avancées échelonnées en rétablissant, cette année encore, un groupe de travail informel investi d'un mandat similaire. Dans le même

temps, un calendrier d'activités prévoyant des discussions informelles sur tous les points de l'ordre du jour contribuerait utilement au débat sur les questions de fond et à une meilleure compréhension des points de vue et des préoccupations de chacun. Je rappelle que ma délégation promeut cette approche dite à deux voies basée sur un groupe de travail informel et sur un calendrier d'activités uniquement parce que ce sont là des mesures pratiques et pragmatiques. En outre, nous sommes disposés à nous joindre aux négociations que la Conférence pourra engager sur le désarmement nucléaire, les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ainsi que sur des questions autres que les quatre thématiques centrales, telles que la cybersécurité, les nouveaux types de systèmes d'armement déstabilisants et les systèmes d'armes létaux autonomes.

Nous sommes également disposés à nous associer aux efforts que la Conférence pourrait entreprendre pour définir un nouveau mandat de négociation d'un traité sur les matières fissiles qui règle explicitement la question de l'asymétrie des stocks de matières fissiles et contribue à la fois au désarmement et à la non-prolifération.

En bref, ma délégation n'est pas en mesure d'accepter un programme de travail qui comprenne un mandat de négociation fondé sur le mandat Shannon ou sur toute autre base de négociation d'un traité qui ne couvre pas explicitement les stocks existants de matières fissiles. Nous n'appuyons pas la proposition qu'un membre de la Conférence a avancée récemment – a seule proposition dont nous ayons connaissance, bien que vous en ayez mentionné deux aujourd'hui – et qui porte sur un projet de programme de travail qui ne prend pas en compte la question de l'asymétrie entre les stocks de matières fissiles et qui, par conséquent, nuit à nos intérêts de sécurité nationale. Nous ne pouvons entretenir aucune ambiguïté à ce sujet.

Néanmoins, ma délégation se tient prête à examiner sous un angle favorable un programme de travail qui comprendrait un mandat de discussion portant sur toutes les thématiques, sans exception, ou un mandat de négociation sur le désarmement nucléaire, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties de sécurité négatives. Comme indiqué précédemment, outre les quatre thématiques centrales dont la Conférence est saisie, ma délégation est disposée à examiner avec bienveillance la possibilité de négocier sur d'autres questions.

Enfin, nous soulignons que la présidence devrait favoriser le consensus parmi les membres de la Conférence en menant des consultations approfondies avant de saisir officiellement la Conférence d'un projet de programme de travail.

Pendant que j'ai la parole, j'aimerais aussi aborder la question du Groupe de travail à composition non limitée mis en place en application de la résolution 70/33 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont certaines délégations ont parlé tout à l'heure.

1. Le Pakistan est acquis à l'objectif de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires à l'issue d'un processus universel, non discriminatoire, irréversible et vérifiable.
2. Le Pakistan appuie la conclusion, par la Conférence du désarmement, d'une convention globale sur les armes nucléaires qui interdirait la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert, l'emploi et la menace de l'emploi des armes nucléaires et prévoirait leur destruction. Une telle convention ne peut être négociée que sur la base du consensus avec la participation de toutes les principales parties prenantes, à savoir les États dotés d'armes nucléaires, de façon à aboutir à une sécurité égale et non diminuée pour tous les États. L'abandon de ces principes reviendrait à renoncer à ceux arrêtés dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
3. Nous comprenons et partageons la frustration qu'engendrent la lenteur des progrès du désarmement nucléaire et l'incapacité de la Conférence d'honorer sa raison d'être ; mais la solution à cette situation ne consiste pas à abandonner la Conférence ou à rechercher des moyens de progresser en dehors de la Conférence sur une base non consensuelle sans la participation des principales parties prenantes.

Ce n'est qu'en adoptant une approche consensuelle, concertée et non discriminatoire menant à une sécurité égale et non diminuée pour tous que de véritables progrès pourront être accomplis. Je profite aussi de cette occasion pour remercier ma collègue, l'Ambassadrice d'Irlande, d'avoir mis en avant l'important sujet des répercussions de la problématique hommes-femmes sur le désarmement, ainsi que la participation d'ONG aux travaux nécessaires que nous menons ici. Nous appuyons cette façon de voir les choses.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante du Pakistan de sa déclaration. Je donne la parole au Représentant des États-Unis, l'Ambassadeur Wood.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je pense, comme nous l'avons entendu pendant la séance plénière de la semaine dernière, que les États souhaitent ardemment en savoir plus sur certaines des initiatives qui ont été présentées et je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir fait savoir aujourd'hui qu'une deuxième initiative était à l'étude. Dans les circonstances actuelles, je pense qu'il serait très utile, honnêtement, que nous tenions des consultations informelles en dehors de cette enceinte pour discuter de ces initiatives, car je sais que plusieurs États dans cette salle n'en ont en fait jamais été tenus informés – ils ont juste entendu parler d'au moins une initiative, et nous venons de vous entendre dire qu'il y en avait une deuxième. Je suis d'avis qu'il serait très bénéfique que vous teniez des consultations informelles en dehors de cette salle, afin que nous puissions avoir des discussions plus approfondies sur la nature exacte de ces initiatives.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis. Je vous garantis que les deux propositions ont un contenu similaire. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole maintenant ? Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation russe, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue en votre qualité de premier Président de la session de 2016 de la Conférence du désarmement.

La délégation russe est convaincue qu'il n'existe pas d'autre option que la Conférence du désarmement, qui est l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Nous considérons comme extrêmement préjudiciable l'idée de soustraire des points à l'ordre du jour de la Conférence pour les transférer à d'autres instances. L'expérience a montré que de telles approches produisent des textes qui sont seulement approuvés par un club fermé empli de partialité et incapable de prétendre à l'universalité. Les accords mondiaux sur la maîtrise des armements ne sont possibles que sur la base du consensus, les intérêts vitaux de la sécurité nationale de tous les États en étant le dénominateur commun. Le consensus n'est pas seulement possible, mais atteignable, de manière réaliste, à la Conférence du désarmement si nous, en tant que participants responsables à la Conférence, démontrons la volonté politique nécessaire et, ensemble, avançons pas à pas pour résoudre les divergences existantes.

La délégation russe souhaite la reprise prochaine des négociations de la Conférence du désarmement. À cet égard, le projet de Traité russo-chinois relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, actualisé pour refléter les suggestions d'un grand nombre d'États, constitue un bon point de départ. L'initiative russo-chinoise présente l'avantage de concerner le désarmement préventif, ou la prévention de l'apparition d'un nouveau théâtre potentiel de confrontation armée. En outre, selon nous, des garanties juridiques internationales contre le déploiement d'armes dans l'espace renforceraient la stabilité stratégique et contribueraient à créer les conditions requises pour de nouvelles mesures conduisant à un véritable désarmement nucléaire.

En réalistes que nous sommes, nous comprenons bien qu'il faudra beaucoup de temps pour parvenir à instituer une interdiction du déploiement d'armes dans l'espace qui soit juridiquement contraignante. En attendant, un engagement politique à ne pas déployer des armes dans l'espace en premier peut combler le vide juridique. L'universalisation d'un tel engagement créerait un filet de sécurité fiable et faciliterait la préservation de l'espace comme environnement exempt de conflits et de course aux armements.

S'il est vrai que, de notre point de vue, le temps est venu d'ouvrir des négociations sur le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, il n'est pas de notre intention de nous limiter à la seule thématique de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dans le cadre d'un programme de travail complet et équilibré, nous sommes prêts à nous joindre aux efforts déployés pour élaborer un instrument juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité données aux États non dotés d'armes nucléaires et, sur la base d'arrangements déjà convenus, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Il est plus que temps d'avoir une discussion sérieuse sur la question du désarmement nucléaire et cette discussion devrait reposer sur une approche globale prenant en compte tous les facteurs influant sur la stabilité stratégique.

Concernant le programme de travail de la Conférence, la délégation russe compte y contribuer de manière constructive. Comme vous le savez, la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace est adoptée chaque année à une écrasante majorité, avec deux abstentions – c'est-à-dire pratiquement par consensus, étant donné que personne ne s'y oppose. À cet égard, nous travaillons sur une proposition qui vise à traduire l'accord politique existant au sein de l'Assemblée générale en travaux concrets de négociation à la Conférence.

Nous espérons que le compromis sera également facilité par les conclusions du groupe de travail informel sur le programme de travail, qui s'est réuni sous la présidence de la Finlande et dont le rapport a reçu l'appui de toutes les délégations. Ce rapport présente des moyens possibles pour sortir de l'impasse actuelle, ce qui sera certainement très utile dans nos futures activités.

Monsieur le Président, vous avez pour grande responsabilité de donner le ton de la session de 2016. Permettez-moi de vous assurer que nous sommes prêts à nous engager dans une coopération constructive dans l'intérêt commun de tous les participants à la Conférence.

Je n'ai abordé aujourd'hui que certaines des questions relatives aux activités de la Conférence. Au cours de la session de 2016, nous aborderons, bien entendu, d'autres aspects importants de ses activités dans nos interventions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour sa déclaration. J'aimerais maintenant inviter le Représentant de la Chine à prendre la parole. Monsieur l'Ambassadeur, c'est à vous.

M. Fu (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. La délégation chinoise vous appuiera pleinement dans vos travaux.

J'aimerais profiter de cette occasion pour présenter la position de mon pays concernant le programme de travail de la Conférence. Nous pensons qu'eu égard à la situation actuelle, les efforts visant à élaborer le programme de travail devraient se fonder sur les principes suivants.

Tout d'abord, le principe selon lequel le programme de travail devrait être équitable et équilibré. Il devrait inclure les priorités et préoccupations de toutes les parties de manière équilibrée. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles n'est pas la seule question dont il est temps de débattre. En réalité, il est aussi grand temps de discuter des garanties de sécurité négatives, de la prévention d'une course aux armements dans l'espace et d'autres points de l'ordre du jour et des négociations ou discussions de fond portant sur ces points devraient s'engager dès que possible.

Le deuxième principe est celui du consensus. Il existe de longue date un consensus général entre toutes les parties selon lequel le mandat Shannon devrait servir de base à la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et ce consensus devrait être respecté. L'abandonner inconsidérément équivaldrait à ouvrir la boîte de Pandore et conduirait à une série de conséquences négatives. La Chine maintiendra fermement sa position qui veut que le mandat Shannon soit la base de la négociation d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et cette position ne changera pas.

Le troisième principe est celui qui consiste à s'adapter aux évolutions en cours. Au cours des trois dernières décennies, l'essor scientifique et technologique a eu de profondes répercussions sur la maîtrise des armements et la situation internationale en matière de sécurité. Pourtant, l'ordre du jour de la Conférence n'a pas varié depuis trente ans. Cette situation doit changer dès que possible. Nous estimons que, s'il importe de poursuivre les travaux sur les points traditionnels de l'ordre du jour, il est temps que la Conférence s'intéresse sérieusement aux effets du développement scientifique et technologique sur l'équilibre et la stabilité stratégiques et sur le processus de maîtrise des armements et qu'elle commence sans tarder à travailler sur de nouveaux points de l'ordre du jour tels que la cybersécurité et les systèmes d'armes létaux autonomes.

Le quatrième principe est celui du renforcement de l'universalité. La participation à la gouvernance internationale en matière de sécurité est une responsabilité conjointe de la communauté internationale dans son ensemble. La Conférence devrait ouvrir ses portes à davantage d'États en temps voulu, afin de renforcer son caractère universel. Nous pensons qu'une composition élargie ne serait pas un obstacle aux travaux de la Conférence, bien au contraire, et qu'elle injecterait une nouvelle vitalité à ces travaux et ôterait toute raison d'être à l'idée de repartir de zéro en dehors du cadre de la Conférence.

Enfin, permettez-moi d'aborder brièvement le sujet d'un groupe de travail à composition non limitée sur le désarmement nucléaire. La Chine a toujours pensé que la Conférence était l'instance idéale pour aborder les questions relatives au désarmement nucléaire. Sur une question de cet ordre, qui est la principale préoccupation de nombreux États en matière de sécurité, il est de la plus haute importance que nous défendions le principe du consensus. Toute tentative tendant à renoncer à la Conférence et au principe du consensus pour discuter du désarmement nucléaire sans considération pour les réalités de la situation internationale en matière de sécurité n'apporterait rien au processus international de désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine pour sa déclaration. Une autre délégation souhaiterait-elle prendre la parole ? Je donne la parole au Représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Varma.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, pour les efforts continus que vous déployez pour faire avancer les travaux de la Conférence du désarmement, sachant qu'au cours de cette partie de la présente séance plénière, vous recueillez nos avis sur un possible programme de travail pour la Conférence.

Je voudrais seulement rappeler que nous avons effectivement fait, en séance plénière et plus particulièrement lors de la séance plénière du 26 janvier, la première de la session annuelle, des propositions spécifiques. Nous sommes absolument convaincus que vous tiendrez compte des propositions de l'Inde, ainsi que vous le ferez de toutes les autres propositions qui ont été faites, pour étudier les possibilités d'établir un programme de travail complet et équilibré. Nous vous laissons le soin de juger quelle est la meilleure voie à suivre pour avancer. Nous sommes d'accord avec les observations formulées aujourd'hui selon lesquelles, à moins qu'il n'y ait un consensus, avancer une proposition à la séance plénière officielle n'est sans doute pas un exercice tout à fait productif, ce qui n'exclut toutefois pas la possibilité de tenir des consultations informelles sous diverses formes – consultations bilatérales, consultations avec les groupes régionaux ou consultations en groupe restreint – et nous sommes pleinement convaincus que vous étudierez toutes ces possibilités au fur et à mesure que nous progresserons.

Nous n'avons réagi, en séance plénière, à aucune des propositions dont nous avons été saisis, car nous nous trouvons dans une situation assez étrange, étant donné qu'à deux reprises, une délégation a exprimé son opposition à une proposition qui n'avait pas été faite en séance plénière. Soyons un peu plus transparents dans notre manière de travailler, ne serait-ce que par souci de clarté. Nous ne pouvons conduire la Conférence à employer cet instrument, si populaire dans la tragédie grecque, consistant à rejeter une proposition qui n'aurait jamais été formulée. Nous sommes persuadés que vous progresserez dans la bonne direction et nous respectons pleinement le droit des délégations de faire des propositions et de réagir aux propositions des autres délégations. Toutefois, je crois nécessaire de préciser

clairement de quelles propositions nous parlons ainsi que ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas.

En deuxième lieu, je voudrais évoquer brièvement la déclaration faite par le Représentant des Pays-Bas au nom de l'Union européenne concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La position de l'Inde concernant le TNP est bien connue. Nous avons, bien entendu, déclaré très clairement – et j'aimerais le redire aujourd'hui pour mémoire – qu'il n'est pas question que l'Inde adhère au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Nous ne soulevons pas les questions liées au TNP à la Conférence, mais, étant donné que le traité a été mentionné aujourd'hui, nous aimerions réagir en disant en toute amitié, au Représentant de l'Union européenne qu'ils feraient bien de mobiliser les soutiens en faveur de la viabilité à long terme de ce traité au sein même de l'Union européenne.

En troisième lieu, je souhaiterais rappeler très brièvement les propositions que nous avons faites l'année dernière, par l'intermédiaire du secrétariat, à savoir que nous pourrions chercher les moyens d'améliorer le site Web de la Conférence. Nous ne doutons pas que le secrétariat de la Conférence s'occupe de cet aspect particulier, et je suis sûr qu'ils finiront par trouver ce qui peut être fait pour moderniser l'image publique de la Conférence.

Permettez-moi d'ajouter une autre suggestion à l'attention de la Conférence et du secrétariat : peut-être pourrions-nous instituer la tradition de prendre chaque année une photo de groupe de la Conférence, sur laquelle figureraient les représentants des États membres, ceux d'un certain nombre d'États non membres qui ont exprimé leur intérêt pour les travaux de la Conférence, les représentants du secrétariat et, bien entendu, tout participant issu des ONG qui souhaiterait figurer sur la photo avec nous. Je ne suis pas sûr que tout le monde soit intéressé, mais, si de telles personnes existent, elles devraient être chaleureusement accueillies. Nous devrions réfléchir au moment opportun de le faire. Par exemple, cela pourrait se faire à l'occasion de la dernière séance plénière de la première Présidence de la Conférence, ce qui laisse un peu de temps à tout le monde pour se rassembler. Il y a aussi la question plus technique de la réalisation que nous laisserons, bien évidemment, aux soins de notre secrétariat très compétent. Nous serions, bien sûr, très honorés si le Secrétaire général de la Conférence avait l'amabilité de figurer sur la photo qui pourrait constituer un témoignage physique de la Conférence au début de chaque année et être affichée sur notre site Web.

Le but de tout ceci serait de rendre notre travail au sein de la Conférence plus pertinent. Il s'agit d'une mesure très modeste, mais qui, je l'espère, recevra votre appui, Monsieur le Président, ainsi que celui du secrétariat et de la Conférence dans son ensemble.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Inde pour ses paroles très aimables et ses suggestions dont j'ai pris note. Je redonne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis, M. Wood.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Veuillez m'excuser de prendre à nouveau la parole, Monsieur le Président, mais j'éprouve le besoin de répondre aux observations qui ont été formulées par le Représentant de la Fédération de Russie concernant le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et au non-déploiement d'armes dans l'espace en premier.

J'ai bien peur que nous n'ayons rien entendu de nouveau de la part de la Fédération de Russie en ce qui concerne le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, qui – comme nous l'avons dit ici à maintes reprises – ne comporte aucun régime de vérification complet et juridiquement contraignant permettant de surveiller efficacement le respect des obligations qui y sont énoncées, y compris les interdictions. En outre, comme nous l'avons déjà indiqué, étant donné la double nature de nombreux systèmes spatiaux, tels que les armes robots, les définitions contenues dans le projet de traité ne suffisent pas à définir la nature d'une arme et le traité n'aborde pas les préoccupations suscitées par une éventuelle capacité de déploiement immédiat d'armes dans l'espace.

La soi-disant initiative de non-déploiement d'armes en premier proposée par la Russie présente plusieurs problèmes non négligeables, notamment l'absence de définition viable d'une arme spatiale et le fait que la mise en œuvre d'une déclaration de non-déploiement en premier ne peut être confirmée par personne. De fait, cette initiative ne satisfait pas aux critères d'évaluation applicables à une mesure de transparence et de confiance dans les activités spatiales adoptée par consensus, donc par la Russie également, dans le cadre de l'étude consacrée à de telles mesures menée par un groupe d'experts gouvernementaux mis sur pied par l'ONU.

Un bref examen du document CD/2042, qui constituait, comme vous vous en souviendrez, la réponse de la Russie et de la Chine à l'analyse du projet de traité par les États-Unis, révèle que les deux pays n'ont pas abordé de manière convaincante un certain nombre de préoccupations essentielles, dont le problème de la vérification. La Russie fait valoir qu'il est plus utile de mettre de côté la question d'un protocole de vérification afin de parvenir dès que possible à un consensus sur un instrument juridiquement contraignant comprenant une obligation juridique.

Les États-Unis demeurent convaincus qu'ils ne peuvent appuyer une approche selon laquelle les principales dispositions juridiquement contraignantes requises pour une vérification effective ne seraient définies que lors de la négociation ultérieure d'un protocole additionnel. En outre, la Russie continue de s'appuyer sur des arguments fragiles pour tenter de justifier l'absence des armes antisatellite terrestres du projet de traité. Aborder la question de ces armes poserait bien entendu les mêmes types de problèmes cruciaux de définition et de vérification que ceux qui se posent pour les armes spatiales. Toutefois, la Russie n'emploie pas cet argument et elle a, en tout état de cause, récusé ces préoccupations en ce qui concerne les armes spatiales. Au lieu de cela, elle fait valoir que l'interdiction d'emploi contenue dans le projet de traité signifierait qu'un État n'aurait pratiquement aucune raison de mettre au point ou d'utiliser des armes antisatellite. Toutefois, si la Russie croit vraiment qu'une interdiction d'utilisation suffirait à obtenir un tel résultat, alors pourquoi le projet de traité aborde-t-il spécifiquement le déploiement d'armes spatiales, plutôt que de proposer simplement d'interdire leur utilisation ?

De surcroît, en défendant la portée du projet de traité, la Russie maintient que les questions liées à la limitation des armements dans l'espace devraient être abordées progressivement. Considérant le bien-fondé de cet argument, il nous paraît surprenant que nos collègues russes n'aient pas ciblé en particulier les armes antisatellites terrestres, compte tenu du fait que les essais et le déploiement opérationnel de ces systèmes représentent les véritables menaces qui pèseront à brève échéance sur la sécurité et la viabilité de l'espace, en particulier à cause des activités de la Russie. Nous ne pouvons que conclure qu'il en est ainsi parce que la Russie a en réalité l'intention de mettre au point et de déployer des systèmes antisatellites terrestres.

Enfin, et ce sera ma dernière remarque, pour parler franchement, les mesures de transparence et de confiance dans les activités spatiales représentent une solution pragmatique et non contraignante pour répondre aux préoccupations à court terme relatives à la sécurité et à la viabilité de l'espace.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je redonne la parole au Représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Deyneko. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : À vrai dire, je me réjouis de la réaction du Représentant des États-Unis d'Amérique à mon exposé sur les deux sujets : le projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et l'initiative de non-déploiement d'armes dans l'espace en premier. Qu'est-ce que cela nous apprend ? Que la question de l'espace est plus actuelle et pertinente que jamais, y compris à la Conférence du désarmement.

Nous sommes convaincus qu'il serait clairement dans l'intérêt de tous de commencer à négocier sur cette question cruciale, sans préjuger de l'importance des autres questions. J'ai une proposition concrète à cet égard. Je propose à la délégation des États-Unis de montrer la voie et de répondre à son tour par une initiative, puis d'élaborer et de signer cette déclaration avec la Fédération de Russie. Nous sommes prêts à le faire.

Nous savons déjà nous surveiller mutuellement du fait de notre longue histoire de traités et d'accords conjoints dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. Il est primordial de tout faire pour ne pas que se répète la situation que nous avons vécue avec le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques ; c'est principalement de cette situation que sont nées les grandes difficultés auxquelles nous nous heurtons dans le domaine de la limitation des armements.

Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration – peut-être que l'interprétation qui en a été faite n'était pas tout à fait précise – nous nous efforçons de transposer dans les travaux concrets de négociation de la Conférence du désarmement les accords politiques pratiques et consensuels que l'Assemblée générale des Nations Unies a énoncés dans ses résolutions pertinentes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Deyneko. Une autre délégation souhaite-t-elle s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas. Je voudrais maintenant demander au secrétariat de nous communiquer quelques informations pratiques.

M. Kalbusch (Secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Brièvement, j'invite toutes les délégations à consulter régulièrement leurs boîtes aux lettres pour vérifier la présence de nouveaux documents. Toutes les délégations nous ont désormais transmis des notes verbales avec leurs coordonnées ; une fois que ce document sera prêt, il sera distribué dans vos boîtes aux lettres : merci de vérifier que toutes les informations sont exactes. Nous avons déjà remarqué qu'il y avait un problème avec une ou deux adresses électroniques et qu'au moins deux délégations n'avaient pas reçu nos communications. Nous vous saurions gré de votre retour d'information sur cette question.

Je voudrais aussi vous rappeler que nous avons une adresse électronique générique. Merci de bien vouloir envoyer, ou adresser en copie, toute votre correspondance, au secrétariat à l'adresse suivante : cd@unog.ch.

Le Président (*parle en anglais*) : Pour terminer, la délégation chinoise nous demande de ne pas tenir de réunion lors de la célébration du Nouvel An chinois. Je crois savoir que les festivités débiteront le vendredi 2 février 2016 et se termineront le jeudi 11 février 2016. Par conséquent, j'invite la délégation chinoise à prendre la parole si elle le souhaite.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Monsieur le Président, J'ai cru comprendre que vous disiez qu'il n'y aurait pas de réunion mardi prochain, mais qu'il y aurait des réunions jeudi. Ai-je bien compris ? Si c'est le cas, nous appuyons cette suggestion.

Le Président (*parle en anglais*) : Une autre délégation souhaite-t-elle s'exprimer à ce sujet, concernant la proposition de la Chine de nous réunir ce jeudi, de ne pas nous rencontrer mardi prochain et de nous retrouver le jeudi de la semaine prochaine ? Je donne la parole à l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai une question à poser : la Chine a-t-elle adressé cette requête à un autre organe des Nations Unies ici, à Genève, ou seulement à la Conférence du désarmement et, si c'est le cas, pourquoi ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant chinois.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Nous avons essayé de dire cela dans de nombreux autres forums, mais pourquoi d'abord à la Conférence du désarmement ? Nous considérons la Conférence comme une famille, et c'est pourquoi nous voulions soulever cette question en famille d'abord pour obtenir cet arrangement en famille.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant des États-Unis.

M. Wood (États Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de dire que la nouvelle année lunaire est célébrée partout dans le monde et que je suis pleinement conscient de son importance et de sa signification. Cependant, je pense que si nous commençons à demander à ce que tel ou tel organe ne se réunisse pas à l'occasion d'une période de festivités, cela va ouvrir la boîte de Pandore. Je pourrais alors demander à

ce que, chaque fois qu'une séance tombe le jour du Thanksgiving aux États-Unis, la Conférence ne se réunisse pas ce jour-là.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante du Pakistan.

M^{me} Janjua (Pakistan) (*parle en anglais*) : L'Ambassadeur des États-Unis dit vrai, mais, après tout, le 1^{er} janvier est toujours un jour férié pour nous tous, par conséquent, nous n'avons pas besoin d'en demander un spécialement à cette occasion. Je suis d'avis que la demande en question est légitime aussi du fait que la Chine demande deux réunions, une jeudi prochain et l'autre le jeudi suivant, pour compenser le jour férié. Donc, il y a deux réunions au lieu de la réunion que nous manquerons. Je pense qu'il s'agit d'une demande légitime et que nous pourrions tous, je l'espère, célébrer le Nouvel An chinois avec la délégation chinoise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je redonne la parole au Représentant de la Chine.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, laissez-moi vous dire que ce n'est pas seulement la délégation chinoise qui célèbre le Nouvel An chinois. Je sais que c'est aussi une fête nationale dans d'autres pays. Cette année est spéciale parce que le jour du Nouvel An tombe un mardi et mardi, la Conférence se réunit. De fait, nous n'avons pas de séance plénière tous les jours de la semaine, alors que nous le pourrions. Par conséquent, notre seule demande, c'est que nous retardions ou avancions la réunion de mardi prochain. Nous ne nous formaliserons pas si d'autres pays expriment leur désaccord, mais c'est là essentiellement la raison de notre demande. Une autre raison pratique tient à ce que, mardi, il y aura un séminaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) sur la cybersécurité et je travaillerai, moi-même, mardi, en assistant à ce séminaire. Je ne sais pas si la séance plénière de mardi prochain est à ce point sacro-sainte ; peut-être pourrions-nous seulement adapter le calendrier.

C'est tout ce que nous demandons, et ce n'est rien de particulier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je le répète, bien évidemment, nous ferons ce que vous voulez, mais que si vous accédez à cette demande, vous ouvrez la porte à de futures demandes du même type. Je vous invite par conséquent à tenir très sérieusement compte de cela.

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune autre délégation ne souhaite prendre la parole, je vous informe que nous communiquerons notre décision sur cette question en temps voulu.

Ceci conclut notre travail pour aujourd'hui. La séance est levée.

La séance est levée à 11 h 30.